

Crimes et contrebande aux douanes canadiennes **Première partie**

John Willis

Numéro 127, automne 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/83718ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Willis, J. (2016). Crimes et contrebande aux douanes canadiennes : première partie. *Cap-aux-Diamants*, (127), 35–36.

CRIMES ET CONTREBANDE AUX DOUANES CANADIENNES

PREMIÈRE PARTIE

Depuis deux ans, j'ai entrepris l'étude de l'histoire de la frontière canado-américaine. La question de la contrebande de produits alcoolisés constitue un sujet incontournable dans l'histoire des rapports transfrontaliers, notamment au cours de la première moitié du XX^e siècle. À la suite de l'adoption au Congrès du Volstead Act, en 1920, les États-Unis d'Amérique interdisent la production et la consommation d'alcool sur son territoire. De la Colombie-Britannique à la côte Atlantique, le Canada tout entier profitera de la manne que constitue la soif des Américains. Il existe un grand nombre de routes et de connexions ferroviaires entre les deux pays offrant autant de moyens de transporter discrètement des marchandises de part et d'autre de la frontière, que l'on soit à Gainsborough (Saskatchewan), à quelques kilomètres du Dakota du Nord, de ce côté-ci devant Detroit, à Windsor (Ontario), ou au sud de Montréal dans le corridor du Richelieu et du lac Champlain qui donne sur New York et le Vermont. Et que dire de toutes ces anses et ces baies le long de la frontière sur les côtes est et ouest? Au cours des années 1920, il y a des quantités faramineuses de boisson illicite en circulation au Canada. La situation irrite le ministère du Revenu, responsable des douanes, en raison des pertes qu'il subit. Les autorités maîtrisent difficilement la situation. Elle profite au monde interlope qui contrôle non seulement le marché des exportations vers les États-Unis, mais également le marché national dans une certaine



Plaque provenant de l'entrée principale de l'édifice Connaught, à Ottawa, auparavant siège social des Douanes et Accise. (Coll. Musée canadien de l'histoire). La contrebande d'alcool entre le Canada et les États-Unis constitue un problème énorme pour les employés chargés de surveiller la frontière dans les années 1920.

mesure. Les provinces canadiennes ont mis presque une décennie (les années 1920) pour régulariser leurs marchés respectifs. Il a aussi fallu mettre de l'ordre dans le ministère qui s'occupe des douanes.

Après la fin de la prohibition fédérale canadienne, en 1919, la plupart des provinces maintiennent une politique d'interdiction de l'alcool, suivie d'un certain relâchement. L'Ontario, par exemple, continue d'adhérer à la prohibition, mais revient sur sa décision en établissant le Liquor Control Board of Ontario, en 1927. Au Québec, il n'y a plus d'interdiction sauf dans quelques dizaines de municipalités. Dès la levée de l'interdit fédéral, les producteurs et les marchands du Québec font parvenir des catalogues de boissons alcoolisées par la poste à des clients domiciliés dans d'autres provinces. En 1919, J.A.E. Bisailon, officier de douanes au minis-

tère du Revenu, en poste à Montréal, s'associe à Ludger Brien, également employé des douanes pour faire le commerce de l'alcool. Les acheteurs commandent par la poste ou par téléphone. Les bouteilles sont livrées par messagerie aux clients en Ontario et dans les Maritimes. Les affaires vont bien. En 1920, la compagnie reçoit des dépôts de 1 000 \$, 2 000 \$, 4 000 \$ et même 6 000 \$. Bisailon met fin aux activités de l'entreprise en avril 1921 après une enquête de son ministère. Cependant, il a quand même pu amasser 67 000 \$ dans son compte à la Banque provinciale. Sa succursale est située au coin des rues Saint-Hubert et Sainte-Catherine, à Montréal. Curieusement, son employeur (les douanes) a un compte à la même succursale. Bisailon possède un chalet dans les Laurentides, près de Sainte-Agathe avec un yacht de dix-huit pieds et une

ferme à Clarenceville (Noyan), près de la frontière américaine. Son domicile en ville est situé rue Marlowe à Notre-Dame-de-Grâce, quartier confortable de Montréal. Il est en bons termes avec son patron Jacques Bureau, ministre du Revenu, à qui il fait des faveurs : par exemple, il lui trouve une nouvelle voiture en 1922. Deux ans plus tard, en

d'alcool par la police de la Commission des liqueurs du Québec. Selon la une de *La Patrie* du 21 novembre 1924, il s'agit de « La plus grosse saisie d'alcool de contrebande fait dans Québec ». À bord de la *Tremblay* (il s'agit d'une barge), amarrée à Saint-Sulpice, en amont de Montréal, on trouve 2 800 caisses de scotch et d'autres

(Panet) aurait rendu visite au capitaine au port de Montréal à la recherche de renseignements sur le trajet de la barge. Et ce sont les hommes de Panet qui seront les premiers sur les lieux (Saint-Sulpice) afin d'effectuer la saisie. Lorsque les officiers arrivent, le groupe de contrebandiers se disperse immédiatement. D'ailleurs, il est probable que les responsables de la *Tremblay* savaient qu'ils étaient poursuivis par la police, car dans la nuit du jeudi au vendredi (20 et 21 novembre), ils ont transféré 700 caisses de boisson dans une autre barge, la *George*, sur le lac Saint-Pierre. La *George* sera à son tour saisie deux ou trois jours plus tard, à Louiseville. Par ailleurs, une troisième saisie a lieu presque au même moment, près de Batiscan. Cette embarcation contenait aussi de la boisson illicite de la *Tremblay*. Selon *La Patrie* la saisie a donné lieu à des échanges de coups de feu lorsque les *bootleggers* ont tenté de reprendre leur cargaison aux officiers de la douane. De toute évidence, à cette époque, les policiers et les douaniers avaient raison de surveiller le fleuve qui servait de corridor de contrebande. En fait, tout le monde devait être sous surveillance, même les policiers. Vous pourrez lire la suite dans notre prochaine chronique.



Plaque provenant de l'entrée principale de l'édifice Connaught, à Ottawa, auparavant siège social des Douanes et Accise. (Coll. Musée canadien de l'histoire). La contrebande d'alcool entre le Canada et les États-Unis constitue un problème énorme pour les employés chargés de surveiller la frontière dans les années 1920.

avril 1924, il est nommé à la tête du service préventif des douanes, à Montréal. Il s'agit du service qui doit lutter contre les importations et les exportations illégales qui passent par la frontière canado-américaine. Le loup faisait ainsi son entrée dans la bergerie...

boissons pour une valeur de 600 000 \$. La barge qui arrivait de la Gaspésie – probablement des îles Saint-Pierre-et-Miquelon – était destinée à un syndicat de *bootleggers* de Montréal. Il s'agit d'une intervention conjointe impliquant les officiers des douanes et leurs confrères policiers de la Commission des liqueurs du Québec. Ces derniers suivaient la *Tremblay* de la terre ferme depuis quelques jours. Le directeur de la police des liqueurs

Peu après son arrivée en poste, les choses commencent à aller mal pour Bisailon. Cela fait suite aux incidents entourant la saisie d'une barge chargée

John Willis, conservateur, histoire économique
Musée canadien de l'histoire

AP/CQ
Association des professeurs et des professeurs d'histoire des collèges de Québec

Un regroupement de
professeures et professeurs
d'institutions de niveau collégial publiques et privées,
francophones et anglophones,
qui contribue au rayonnement de l'histoire
dans leurs milieux.

Pour information : Jean-Louis Vallée
(418) 248-7164 poste 117 - jvallee@cec.montmagny.qc.ca

Centre d'Archives Régionales
SÉMINAIRE DE NICOLET

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
de 13 h à 16 h 30

... témoignage de notre histoire...

DÉMENAGÉ

645, boul. Louis-Fréchette, Nicolet J3T 1L6
Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
Courrier électronique : seminairenicolet@sogetel.net
Site internet : <http://archivesseminairenicolet.wordpress.com>